



SÉNART, FORÊT DU III^E MILLÉNAIRE

Collectif associatif

Draveil – Vigneux-sur-Seine – Montgeron – Yerres – Brunoy – Epinay-sous-Sénart – Boussy-Saint-Antoine
Quincy-sous-Sénart – Combs-la-Ville – Lieusaint – Tigery – Saint-Germain-lès-Corbeil – Etiolles – Soisy-sur-Seine

PRÉSIDENT Gérard HERBUVEAUX 22, avenue Edouard Herriot 94 260 FRESNES Tél : 01 42 37 35 20

Siège social :
29 Avenue des Prés Pierre
91 210 DRAVEIL
E-mail : senart+foret@free.fr

juin 2010 v 1-0

Propositions de SFMIII concernant le raccordement de l'Allée Royale nouvelle au massif forestier de Sénart (Essonne)

Gérard HERBUVEAUX
Régine POUCKET

Alain SENÉE
Hubert MICHEL

L'Allée Royale, également connue sous le nom d'Allée du Pavillon-Bourette, a été mise en service en 1751. Elle reliait le massif forestier de Sénart (Essonne) à la forêt de Rougeau (Seine et Marne). En forêt de Sénart, elle se prolongeait jusqu'à la Grande Route de Paris devenue aujourd'hui la RN6.

L'Agence des Espaces Verts a procédé à une réhabilitation modernisée de cette voie historique qui a été inaugurée en 2005. Cette voie a ensuite été raccordée au massif forestier de Sénart avec des aménagements lourds concernant la Route Forestière d'Ormo y et la Route Forestière du Bicheriot et des aménagements légers le long du ru des Hauldres.

Le Collectif associatif, Sénart Forêt du III^e Millénaire (SFMIII), réuni en Assemblée Générale le 12 juin 2010 à Montgeron, a adopté les propositions suivantes pour terminer le raccordement de l'Allée Royale nouvelle au massif forestier de Sénart :

1. Maintien du couvert forestier sur la partie non modifiée de l'Allée Royale et interdiction de toute circulation d'engins lors des exploitations forestières.
2. Aménagement, entre l'Allée Royale nouvelle et la Route Forestière d'Ormo y, d'un cheminement pour piétons et cyclistes sur sol naturel non traité, d'une largeur de 2 mètres et régulièrement gyrobroyé. Sur ce secteur, les arbres sains devront être maintenus en l'état. Après régression des ronces, le sous-étage pourra être éclairci de façon à permettre une bonne lisibilité de l'allée historique.
3. Réalisation d'une expertise architecturale du pont ancien situé entre la Route Forestière d'Ormo y et la RN 6 (parcelle 312) afin d'évaluer les mesures à prendre pour assurer sa conservation. Après mise en œuvre de celles-ci, aménagement d'un sentier sur sol naturel permettant au public de découvrir l'ouvrage et sa fonctionnalité ancienne.
4. Aménagement paysager de l'entrée de forêt de façon à assurer la transition entre le milieu ouvert de l'Allée Royale nouvelle et la lisière dense de la forêt.
5. Terminaison de la liaison, via les berges du ru des Hauldres, entre l'Allée Royale nouvelle et le massif de Sénart, entretien des aménagements déjà réalisés, de façon à garantir une cohabitation harmonieuse entre piétons, cyclistes et cavaliers.